

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 37 (1899)
Heft: 20

Artikel: La fin du rouet
Autor: Chambaz, Octave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197562>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mais les meilleures choses tendent aussi à leur fin et tel fut le cas de l'institution séculaire du corps des étudiants. Les diverses modifications subies par l'Académie avaient nécessairement exercé sur lui une grande influence. Les mœurs des étudiants s'étaient adoucies, la vieille discipline académique était devenue moins sévère, le transport des affaires ecclésiastiques dans un autre milieu, tout cela avait beaucoup diminué les attributions du Sénat. La bibliothèque des étudiants avait perdu une partie de son intérêt d'autrefois depuis que la bibliothèque cantonale avait largement ouvert ses portes. L'arrivée de nombreux étudiants étrangers avait ôté à l'esprit de corps ce qu'il avait eu précédemment de compact et de serré. En un mot l'institution tout entière n'excitait plus le même intérêt. De là un grand relâchement et une mauvaise administration du Sénat, d'où résultèrent une dilapidation du fond de la caisse des étudiants et la désorganisation de la bibliothèque. La déconsidération fut telle que lors du renouvellement du Sénat en 1879, ce fut un jeune élève du gymnase qui fut appelé comme consul. L'institution fut abolie cette année-là. La bibliothèque fut placée sous la surveillance d'un professeur aidé de deux étudiants. Elle ne fait plus d'acquisitions et elle sera plus tard incorporée dans la bibliothèque cantonale, lorsque celle-ci sera pourvue de locaux suffisants. La nouvelle organisation universitaire amènera-t-elle la fondation de quelque chose d'analogue? La manière dont les étudiants ont su s'entendre pour subvenir aux charges qui leur incomberaient lors de l'inauguration, le fait espérer.

CHARLES ARCHINARD, ancien pasteur.

(Le Semeur Vaudois.)

Monuments historiques.

Lorsque, l'année dernière, le Grand Conseil adopta la loi sur la conservation des monuments historiques, celle-ci fut assez mal interprétée par un certain nombre de personnes, qui crièrent à l'arbitraire, à la violation de la propriété; on ne comprit pas tout d'abord que les monuments historiques d'un pays constituent une véritable richesse nationale et la meilleure source d'instruction qu'il soit possible de trouver; ce sont les livres les plus sûrs, les plus authentiques. Il est donc du devoir de l'Etat de pouvoir veiller d'une façon légale, efficace et pratique à la sauvegarde de ce patrimoine national, tout en garantissant dans la mesure du possible et de la manière la plus équitable les intérêts privés des citoyens.

D'un autre côté tous ceux qui apprécient les monuments du passé comme de précieux auxiliaires des études historiques, accueillirent la nouvelle loi avec une véritable joie. On félicita nos autorités et on alla même jusqu'à dire que le canton de Vaud était le seul en Suisse qui ait pris l'initiative d'une aussi sage et intéressante mesure. On se trompait cependant, car il nous tombe, par hasard, sous les yeux, le document suivant, qui date de 1838, et nous prouve suffisamment qu'à ce sujet nous sommes devancés depuis longtemps:

Le gouvernement du canton de Fribourg vient de prendre une décision qui doit intéresser vivement tous les amis de l'art et de notre histoire. Sur la motion faite au Conseil d'éducation, par l'honorable et savant M. Berchtold, il a été résolu que l'Etat prendrait sous sa garde tous les monuments historiques de l'antiquité et du moyen-âge: églises, chapelles, statues, tableaux, manuscrits, etc.

La chose reçoit une importance particulière par la position de Fribourg où le Moyen-âge s'est prolongé fort longtemps et a laissé de nombreux vestiges. En conséquence de cette décision, les Préfets de districts sont chargés de dresser un état de tous les monuments et objets anciens, ainsi que de veiller à leur conservation. Chaque monastère devra donner au conseil d'éducation une note des manus-

crits qu'il possède. Une somme sera prise sur le budget pour l'entretien des antiquités. Le conseil d'éducation écrit au gouvernement d'Argovie pour obtenir une chronique fribourgeoise déposée à Wettingen.

Bern! mein lieber Bern!

Boutade

O Berne, ville fédérale,
Solennelle dans tes atours,
J'aime ta vieille cathédrale
Et les dentelles de ses tours.
J'aime aussi ton palais où siège
D'un air bonhomme et sans façons
Un président sans privilège,
Et des conseillers bons garçons.
Ça me chiffonne seulement,
Qu'ils parlent trop bien l'allemand...

Si je portais veste et culottes,
En place d'encombrants jupons,
A tes filles, toutes mascottes,
Je redirais, sur tous les tons;
« My corazon! Ma belle amie,
» O my dear, O mia cara!
» A vous mon cœur, à vous ma vie,
» Ma bourse et mes... et coetera... »
J'en dirais bien plus long vraiment
Si je flirtais en allemand.

Sous tes insipides arcades,
Séjour aimé des vents coulis,
Où se tiennent en embuscades
Les rhumes, les torticolis;
Quand la bise souffle et me donne
Des maux qui me font enrager,
Sans crainte d'offusquer personne,
On peut me voir, bon étranger,
Pestant en français hautement!
Dam! Je ne sais pas l'allemand.

Tes cochers sont polis, affables,
Tes dienstmann sont des chérubins,
Et je trouve même agréables
Les hurlements de tes bambins;
Il n'est pas jusqu'à l'affreux dogue
Qui du laitier garde le char
En nous poursuivant d'un air rogue,
De son fauve et sournois regard,
Que je ne trouverais charmant. —
Mais... il aboie en allemand!

Pour Mutz dans sa fosse profonde
J'en pince, parole d'honneur,
C'est le plus beau joujou du monde,
Il est bon enfant et farceur.
Quand il s'assied sur son derrière
Et grogne d'un air gracieux,
Il nous harangue à sa manière;
Aussi, vois-tu mon propre vieux,
Pour répondre à ton boniment
Je vais apprendre l'allemand.

Albertine ANSALDI-PHILIPPE.

(Le Genevois.)

Tessot, monnâi et cosandâi.

(Tisserand, meunier et tailleur.)

PAR C.-C. DÉNÉREAZ.

(Inédit.)

LO MONNÂI. — Dein lo temps, et mē peinsō que l'est adé lo mēmo affèrè ora, lo monnâi allâvè queri à mândrè tsi lè pratiquès avoué lo tsai à redallès et lè senaux à boré, qu'on l'oïessâi veni du tot liein, et l'einmenâvè à moulin lo fromeint et lo mâtî qu'on lâi remet-tâi, et quand la granna avâi étâ èlliaffâie eintrè lè duè màoless, et mēssa ein pussa, le passâvè dein lo boratté qu'étâi on espèce dè boué, gros comeint la cousse, ein tàlla, à gros pertes, et que servessâi dè creblîo, et qu'étâi semottâ pè lo tic-tac dâo moulin, que lo fasâi allâ comeint quand dou tragues creblîont dè la sablia po fèrè dâo fin mortier, à bin comeint lo creblîo d'on moulin à vanâ. Adon la farna passâ à travâi, tandi que lo reprin vint sailli à bet dâo boué tot comeint l'èdhie que soo à bet dè la golettâ dâo borné.

Ora, solet dein son moulin, lo monnâi avâi

bio dju po sè pâyî; l'avâi ne sè pas se l'est on émena à bin on copet pè quartéron, po sa pâyè. mâ laissivè dè coté èlliaò mēsourès et l'est pè fortès z'eimbottâ que poàissivè dein lo sa, et quand reincontrâvè dè la balla granna, l'ein avâi bintout remoà on part dè quartérons que reimplaciâvè pè dâi crinsès. Et quand bin lè dzeins sè dēmaufiâvont d'oquîè, lo faillâi laissi fèrè et ne pas pipâ lo mot, kâ on ne poivè rein provâ, et tot lo mondo lâi passâvè. Ora vaité dâi prâovès:

Dâo temps dâi z'interrogats, iò lè grantès dzeins dēvessont allâ à l'èliâie, tot coumeint lè zeinfants, lè menistrès avîont lo drâi dè bramâ fermo et dè fèrè recitâ lo catsimo mē-mameint âi tot vilhio que n'ousavont pas renasquâ et qu'ètion bin d'obedzi dè repondrè.

Onna demēindze, don, lo ministrè criè on vilhio monnâi po lâi fèrè recitâ lo 8^{me} coumandeimeint que sè dit: « Tu ne déroberas point. »

— Récitez le 8^{me} commandement, lâi fâ lo menistrè.

Lo monnâi, que sè peinsè que c'est po lâi reprodzi d'avâi trâo profitâ dè sè pratiquès, lâi repond:

— Oh! ça ne me regarde pas, mossieu le ministre: j'ai remis le moulin à mon fisse Jean-Louis!

Cognâitè-vo ellia dâo monnâi et dâo crucifi? Eh bin, la vaité:

Stu monnâi qu'avâi z'u étâ on bravo hommo, avâi z'u dâo guignon et sè dēcidâ à fèrè coumeint lè z'auto, kâ vo sēdè: quoui vint pourro vint croûo.

Ye commēinçâ don à robâ sè pratiquès; mâ tot parâi, après caquîès teimps sa concheince commēinçâ à l'âi reprodzi sa conduite et l'allâ à confesse. Ye contâ tot à l'incourâ, que lâi fâ: N'ia pas onco tant dè mau se vo vo z'arrètâ; mâ veilli-vo! et po vo doutâ l'einvîâ dè recommeinci, vo faut teni dein voutron moulin on crucifi et quand l'einvîâ dè mau fèrè vo preindrâ, vo n'âi qu'à lo vouâiti et se vo n'èles pas onna canaille, mē peinsō que cein va vo z'arreta.

Lo pourro monnâi fe dinsè et cein allâ bin on part dè teimps, dou dzo, que crayo; mâ lo troisièmo on lâi amenâ à mândrè dâo fromeint qu'avâi tant bouna man, que ne put pas lâi teni. L'ètion quie ti trâi: lo monnâi, lo sa et lo crucifi. « Eh, quinna balla granna!... nom de nom! » se sè peinsavè lo monnâi... Cē tsancro dè crucifi! qu'a-ta fauta d'ètrè quie!... Duè bounès pognès, cein n'est pas on affèrè!... Se vo n'èles pas onna canaille!... Baque! y'ein a tant que lo font et que ne sont pas dâi canaillès!... Enfin, preind son parti; s'ein va contrè lo crucifi qu'étâi accrotsi à mouret et lâi fâ: Ma fâi, tant pis! mâ faut que y'ein aussè ion dè no dou que fottè lo camp d'ice!

Adon lo portè frou et la concheince tranquilla, l'a pu fèrè se n'affèrè.

(La fin samedi.)

La fin du rouet.

Serix, près Oron, le 12 mai 1899.

Monsieur,

Pardonnez-moi de vous faire attendre si longtemps les quelques mots de réponse que je puis vous donner au sujet de la culture du chanvre dans notre contrée.

Cette culture, comme vous l'avez déjà observé ailleurs, tend, hélas! également ici, à être bientôt tout à fait abandonnée. Seules, quelques bonnes vieilles paysannes, qui tiennent que leurs filles apprennent encore à filer, et possèdent dans leurs garde-robes quelques *dousaines* en bonne toile de ménage, sèment toujours un peu de lin ou de chanvre. Mais ces braves femmes deviennent rares, soit dans le Jorat et la Broie, soit dans le Gros-de-Vaud, où les mœurs me sont plus connues.

De là, naturellement, la disparition presque

complète des *seranceurs*, venant à l'arrière-saison avec leurs grands peignes d'acier, et des tisserands de village. Adieu, aussi, les réunions (*décudé*, en patois), où l'on s'invitait entre voisins pour mettre en pelotes les blancs écheveaux et que l'on clôturait en prenant en commun, autour de la longue table ou assis sur le fourneau de molasse, une tasse de café au lait, accompagnée d'un petit *extra* (briclets, voire même *merveilles* et beignets).

Voici un petit trait, à ce propos, qui m'est raconté par une vieille ménagère de Palézieux. Il montre combien la main-d'œuvre, si chère et quasi introuvable aujourd'hui dans nos campagnes, était peu rétribuée chez nous il y a 30 ou 40 ans. « Un pauvre aveugle d'Eco-teaux dévidait tant qu'on voulait des écheveaux de fil pour un batz la douzaine. Il est vrai, ajouta-t-elle, que les femmes qui l'occupaient avaient habituellement pour lui quelque chose dans leur tablier (pain, *séré*, etc.), en retournant chercher leurs *plotons* ! »

Tout en regrettant de n'avoir pas de plus longs et plus intéressants détails à vous fournir à ce sujet, je demeure à votre entière disposition pour tous renseignements ultérieurs qui pourraient vous être utiles.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments bien distingués.

OCTAVE CHAMBAZ.

A propos de la liberté du commerce.

Jamais plus de plaintes et de récriminations sur la liberté du commerce, les abus du colportage et les trompeuses réclames que dans les mois derniers ; jamais débats plus embrouillés que ceux du Grand Conseil sur cette matière si délicate à régler. Ce n'est d'ailleurs point d'aujourd'hui qu'on récrimine ; aussi, nous plaisons-nous à citer les passages suivants d'un article publié dans le *Conteur*, il y a plus de vingt ans, par notre regretté collaborateur, L. Croisier, article qui nous paraît tout particulièrement frappé au coin du bon sens :

« La révision a causé tant de perturbation dans notre vie nationale, elle est la source de tant de crises, de déboires et de déficits, que vraiment on ne saurait trop lui jeter la pierre.

» Toutefois, comme on ne peut condamner un accusé sans l'entendre, voici ce que répond, dans sa simplicité, la Constitution révisée :

Dans mon article 31, je garantis, comme le faisait ma sœur aimée, la liberté de commerce et d'industrie, dans toute l'étendue de la Confédération. Or, j'autorise par ce fait les colporteurs, déballeurs et liquidateurs à mettre en coupe réglée tous les niais qui les croiront sur parole. Je n'ai pas la moindre intention de nuire, d'une manière particulière, à la bonne ville de Lausanne. Les industriels qui font son désespoir enlacent de même dans leurs réseaux Berne, Genève, Zurich, Bâle, etc., etc. Toutes les villes, grandes et petites, subissant le même sort en raison directe de la crédulité de leurs habitants et aboutissants.

Lisez tous les journaux, et vous retrouverez partout les mêmes annonces pompeuses et alléchantes ; examinez tous les carrefours, vous y rencontrerez, sous de multicolores affiches, les mêmes prospectus fallacieux et menteurs ; parcourez les foires, marchés, fêtes de tous genres, et vous entendrez sur tous les tons, de la bouche des étalagistes, ces boniments absurdes, débités en argot de ménagerie, et qui font le bonheur des badauds.

Après cela, répond la Constitution fédérale, est-ce ma faute si un public abusé fait queue dans les liquidations vraies ou fausses ; si rue dans l'officine des déballeurs et forme un cercle impénétrable autour des charlatans de la place publique ?

Est-ce ma faute, si, avec la liberté de vendre et d'acheter, je n'ai pu donner aux citoyens le discernement ?

« Non, dirons-nous, ce n'est pas la faute de la Constitution fédérale.

» Le public *veut* être trompé, il le veut avec une ténacité invincible ; il forme un rempart autour du « *phylloxera negotium* » et le défend contre les atteintes des moralistes trop délicats ou d'un fisc trop ardent. — Voilà pourquoi toutes les mesures qu'on pourra prendre sont condamnées d'avance à la stérilité ».

Les manches à gigot s'en vont.

Le *Petit Parisien* publie une curieuse chronique de la mode à laquelle nous empruntons ces quelques alinéas, à l'intention de nos lectrices :

« Une révolution s'est produite dans le monde du chiffon.

» C'est à propos des modes féminines que l'on peut dire surtout que les extrêmes se touchent. Nous avons assisté à l'apothéose de la manche à gigot et de la tournure. Voici que nous retombons d'une manière presque subite au culte de l'amincissement.

» La mode était aux rondeurs ; elle est aujourd'hui plate. Ce qu'il faut aux mondaines d'à présent, ce sont des draps surmoulés et comme adhérents à l'épiderme. On n'habille plus, on déshabille. Les grandes coquettes n'admettent plus de plis à la jupe ; elles exigent que la hanche se dessine telle qu'elle est, sans retouche.

» Nous admirions les femmes en baudruche, soufflées comme des vessies ou des ballons. Elles ne sont maintenant belles qu'amincies, aplaties, réduites à la portion congrue. Les femmes grasses ont eu leurs grands jours ; c'est aux femmes plutôt maigres de jubiler maintenant et de se gausser des autres.

» N'est-ce pas amusant ces retours de la mode, ces dédains vouant au mauvais goût des formes hier applaudies ; ces proscriptions de ce qui, la veille, était la beauté et n'est plus que la laideur ?

» Au cours des siècles, elles ont déjà été trois ou quatre fois conspuées, ces manches à gigot dont l'éphémère renouveau vient de prendre fin. Elles régnèrent déjà au quinzième, puis au seizième siècle. Remises en vogue sous la seconde Restauration et la monarchie de Juillet, elles furent jugées exquises, si nous en croyons M^{me} la comtesse Dash, qui raconte dans ses Mémoires que, lorsque les ordonnances qui provoquèrent le soulèvement de Paris parurent, elle portait le costume ballonné alors de rigueur :

« Je me rappelle, écrit-elle, que nous étions » sorties en taille, avec des manches à gigot ; » des corsages plats, lacés de bas en haut ; » pour tout pardessus, une écharpe de barège » ou de dentelle, qui retombait toujours. Nous » avions ce fameux appendice appelé, je ne » sais pourquoi, *polisson*, et qu'en cérémonie » on nommait une *tournure*. C'était un mou- » choir de poche qui se passait dans le corset » et se nouait tout en bas de la taille. Il for- » mait une bosse assez laide et difforme, mais » on y tenait beaucoup ; il n'était pas une de » nous qui, en quittant son siège, ne s'empres- » sât de remonter sa tournure à la hauteur » exigée, et l'on nous trouvait charmantes » ainsi. »

» Charmantes ! Eh oui ! l'œil a de ces illusions. Nous avons trouvé seyantes et admirables de lignes les manches à gigot qui, récemment encore, donnaient des développements si fantastiques aux épaules des Parisiennes. Oh ! ce galbe, qui ne se le rappelle en souriant ? Au théâtre, les fauteuils n'étaient plus assez larges pour loger ces singuliers accouplements de circonférences. Et dans les omnibus, c'étaient des écrasements suivis de protestations et de propos acérés, des scènes

constamment renouvelées où s'agrippaient les meilleurs caractères.

» Mais quelles tortures ne supporte-t-on pas pour plaire ? Elles étaient dans leur rôle, ces aimables femmes, puisqu'on les trouvait « charmantes » ainsi fagotées.

» Et les vertugadins ?...

» De tous les ajustements de la toilette des femmes d'autrefois, celui-là demeure, sans aucun doute, le plus ridicule et le plus inconcevable. Voyez cependant quel fut son triomphe ! Il avait été imaginé, sous Henri II, pour donner de l'élégance à la taille en arrondissant les hanches et les femmes en firent honneur à leur modestie en l'appelant *vertugadin*, dont on a fait *vertugadin* par corruption. Cette parure, abandonnée pendant plus d'un siècle, reparut avec éclat sous le nom de *panier*. La mode des paniers enveloppa peu à peu toutes les femmes de l'Europe.

» Les paniers étaient inconfortables pour tout le monde. Ils occasionnaient mille ennuis à celles qui les portaient, soit au théâtre, soit à table, soit en voiture et dans la foule ; ils maintinrent cependant pendant fort longtemps leur vogue. Il fallut même un fort coup d'audace pour détruire cette mode. M^{lle} Clairon osa un jour paraître en scène sans paniers. Les écailles tombèrent des yeux ; le charme était rompu ; on estima que la beauté n'avait nul besoin d'un pareil ajustement pour se faire valoir, et les paniers se virent abandonnés. »

Néanmoins, les paniers ressuscitèrent en 1856, sous le nom de *crinolines* ; mais elles ne durèrent que quelques années.

Au temps où les reines filaient. — Ce temps évoque l'une des périodes les plus troublées de notre histoire, mais il en évoque aussi l'une des figures les plus poétiques et les plus vénérées. Tandis que les Sarrasins dévastaient nos campagnes, persécutant les populations, qui se réfugiaient, affolées, dans les villes et dans les châteaux, la *reine Berthe* parcourait le pays, répandant sur son passage les consolations et les bienfaits. Montée sur son cheval, sa quenouille à la main, elle filait, tout le long du chemin, le lin et le chanvre, qu'elle donnait ensuite aux pauvres.

Berthe, on le sait, affectionnait tout particulièrement le séjour de Payerne. Elle désira être enterrée dans le monastère de cette ville, qu'elle avait relevé de ses ruines et auquel elle fit une large part dans son testament.

Reconnaissants, les Payernois ont voulu rappeler le souvenir de leur bonne reine, dans une *pièce historique*, dont les représentations auront lieu les 4, 5, 10, 11 et 12 juin. Montées avec soin, ces représentations promettent beaucoup. On dit merveilles des décors, peints par M. Ch. Vuagnaux.

Chacun dans sa sphère, les divers comités déploient une fiévreuse activité et depuis plusieurs semaines les nombreux acteurs et figurants répètent chaque soir.

Tout permet d'espérer une grande affluence de visiteurs.

OPÉRA. — M^{lle} Chambellan nous a quittés. M^{lle} Gianoli, qui lui a succédé, était déjà connue des Lausannois, qui lui avaient gardé un excellent souvenir. Ils lui en ont donné un éclatant témoignage vendredi, à la représentation de *Carmen*. M^{lle} Gianoli et tous nos artistes ont été chaleureusement applaudis. Demain, dimanche, *Les dragons de Villars*, de Maillard, et lundi, seconde de *Carmen*.

L. MONNET.

Papeterie L. MONNET, Lausanne.

3, RUE PÉPINET, 3

Fournitures de bureaux.

Papier à lettre et enveloppes avec en-tête. — Factures. — Circulaires.

Cartes d'adresse et de visite.

Lausanne. — Imprimerie Guilloud-Hovard.